

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2016



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCONPOLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
DU BRIANÇONNAIS, DES ECRINS, DU  
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°6 du : 14 décembre 2016

Délibération n° : 2016.066

Page 1 sur 2

**Objet : n°2016.066 : LEADER : Demande de subvention Animation 2017**

Par suite d'une convocation en date du 8 décembre 2016, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés au lieu ordinaire de ses séances le 14 décembre 2016 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D ASTROS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
<b>Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix</b>			
Maurice DUFOUR	Présent	Francine DARDEN	Absente
Alain FARDELLA	Absent	Thierry BOUCHIE	Présent
Pierre LEROY	Présent	Thyphaine BERTHET BOUTARIC	Absente
Sébastien FINE	Pouvoir Pierre LEROY	Eric PEYTHIEU	Absent
Catherine VALDENNAIRE	Absent	Jean Pierre SEVREZ	Absent
<b>Communauté de communes du Pays des Ecrins – 2 voix</b>			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	Absent
Jean CONREAUX	Présent	Martin FAURE	Présent
<b>Communauté de communes du Guillestrois – 2 voix</b>			
Max BREMOND	Absent	Dominique MOULIN	Absent
Bernard LETERRIER	Absent	Jean Louis BERARD	Présent
<b>Communauté de communes de l'Escarton du Queyras – 2 voix</b>			
Christian LAURENS	Absent	Jacques BONNARDEL	Absent
Christian GROSSAN	Présent	Serge LAURENS	Présent

\*\*\*

Vu

La délibération du Conseil Régional du 26 juin 2015 confirme l'éligibilité de l'association Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras à porter le programme LEADER 2014-2020 et attribue au territoire une enveloppe FEADER s'élevant à 1 500 000 € dont 25% sont dédiés à l'animation du programme ;

CONSIDERANT :

La nouvelle programmation LEADER 2014-2020,

La candidature élaborée en partenariat reposant sur la stratégie « Ancrer durablement les actifs qui font du territoire leur choix de vie » se déclinant en 8 fiches actions:

- Se mobiliser pour augmenter l'offre de logement et faciliter l'accès à l'habitat
- Se mobiliser collectivement pour diminuer les dépenses énergétiques des logements
- Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable
- Orienter sur les opportunités économiques, et les besoins en compétences du territoire
- Stimuler la transmission et la reprise des entreprises du territoire



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2016



**PETR**

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU  
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

**Conseil syndical n°6 du : 14 décembre 2016**

**Délibération n° : 2016.066**

Page 2 sur 2

**Objet : n°2016.066 : LEADER : Demande de subvention Animation 2017**

- Soutenir les apports innovants pour l'économie du territoire
- Soutenir le "consommer local" et les circuits-courts
- Expérimenter le tourisme de proximité "endogène"

Le besoin d'avoir 2 agents en charge de la mise en place du programme pour l'année 2017

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	9	Nombre de suffrages	9
Nombre de membres présents	8	Nombres de membres représentés	1
Nombre de suffrages exprimés		9	
Pour	9	Contre	0
		Abstention	0

**LE CONSEIL SYNDICAL**

- Approuve les déclinaisons financières pour l'année 2017 comme suit :

Dossier	Montant total des dépenses (origine des financements)
Cellule technique LEADER 2014-2020 Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 Salaires et charges : 83 596.14€ 1 ETP gestionnaire et 1 ETP chef de projet Charges induites : 12 539.42€ Frais de déplacement : 1962.14€	<b>98 097.70€</b> (FEADER 60% : 58 858.62€ et Région 40% : 39 239.08€)

- Sollicite les subventions auprès de l'Autorité régionale de gestion pour les crédits FEADER ainsi que du Conseil régional ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toute convention ou autres documents devant intervenir avec les partenaires financiers concernant la gestion du dispositif,
- Précise que les crédits destinés au financement de ces dépenses sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,  
Pierre LEROY

